Procès-verbal N°18 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	**Jeudi 19 Novembre 2026**
À :	**14h00**
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mrs Bernard PERIS, Patrick AURILLON, Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°17 de la réunion du Jeudi 12 Novembre 2026.

COUPE GARD LOZERE – INFORMATION REPROGRAMATION

Suite aux arrêtés municipaux arrivés à la permanence du District Gard Lozère :

✓ Les rencontres du tour de cadrage suivantes n'ayant pas eu lieu le 15 Novembre 2026 pour cause d'arrêté municipal sont reprogrammées **le Mercredi 02 Décembre 2026 à 20h00**, tirage au sort des 32ème le Jeudi 3 Décembre (possibilités d'avancer la rencontre au Mercredi 25 Novembre avec terrain de repli et l'accord des deux clubs).

✓ Les clubs n'ayant pas de terrain avec un éclairage homologués minimum E7 (JEUNESSE MAHORAISE NIMES, F.C. LANGLADE) doivent fournir au District un terrain de repli conforme à la réglementation de la compétition **avant le Vendredi 28 Novembre 2026 15h00 dernier délai** faute de quoi les dossiers seront transmis à la commission des Statuts et règlements, les clubs visiteurs (R.C ARAMONAIS, E.S THÉZIERS) n'ayant pas de terrain avec éclairage homologués les rencontres ne peuvent pas être inversées.

✓ Les clubs n'ayant pas de terrain avec un éclairage homologués minimum E7 (PAYS F.C UZES, E.S. 3 MOULINS) doivent fournir au District un terrain de repli conforme à la réglementation de la compétition **avant le Vendredi 28 Novembre 15h00 dernier délai**.

✓ Toutefois faute de terrain de repli et les clubs visiteurs ayant un terrain avec éclairage homologués (La Grand Combe - **E6,** St Christol les Ales - **E7**) les rencontres seront alors inversées.

- JEUNESSE MAHORAISE NIMES (D4) / R.C ARAMONAIS 1 (D4)
- F.C. LANGLADE 1 (D2) / E.S THÉZIERS 1 (D2)
- PAYS F.C UZES 1 (D4) / S.S.B. LA GD COMBE 1 (D2) **ou** S.S.B. LA GD COMBE 1 (D2) / PAYS F.C UZES 1 (D4)
- E.S. 3 MOULINS 1 (D4) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2) **ou** A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2) / E.S. 3 MOULINS 1 (D4)

RAPPEL – TERRAIN IMPRATICABLE

Art.62 - Terrain impraticable

✓ 5. En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition.

✓ Toutes les dispositions devront être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte de la rencontre par pénalité.

✓ L'utilisation de l'installation sportive autre que celle déclarée et validée par la Commission d'Organisation ne pourra se faire qu'après accord de cette dernière sur avis de la C.R.T.I.S. et/ou C.D.T.I.S. ***Au cours de la saison, à partir de deux matchs de championnat ou de coupe consécutif reportés à la suite d'un arrêté édicté par le propriétaire pour cause d'indisponibilité du terrain, le club doit fournir dès les troisièmes matchs, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation***.

✓ A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

CHAMPIONNAT – REPROGRAMMATION

✓ Au vu du nombre de match en retard et afin de mettre à jour le calendrier, la commission demande aux clubs concernés par ces rencontres non jouées de s'entendre avec le club visiteur pour jouer ces rencontres, (Terrain de repli conforme à la réglementation) avant le 31 Décembre 2026 **(Avertir le District 7 jours avant la date pour la désignation des officiels).**

✓ Les rencontres non jouées au 31 Décembre 2026, la Commission fixera les dates de reprogrammations de ces rencontres en semaine avec possibilité d'inversion au plus tard le 20 Janvier 2027 **(Le 24 janvier 2027 étant la première journée des matchs retours).**

FEUILLE DE MATCH

COUPE GARD LOZERE
MATCH : N°81041307 du 15/11/2026
C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2) / LM/STA SEDISUD 1 (D3)
Feuille de match FMI transmise hors délai.
Amende de 25€ à C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)

COMMISSION TECHNIQUE EN ARBITRAGE – Pour INFORMATION

Dépt 2 Poule B
MATCH : N°55950785 du 01/11/2026
ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) / S.S.B. LA GD COMBE 1 (D2)
Confirme le résultat acquis sur le terrain.

REPROGRAMMATION – CHAMPIONNAT ET COUPE LFO

Voir tableau ci-dessous au 19/11/2026 :

DISTRICT GARD LOZERE 2026/2027

MATCHS REPROGRAMMATION CHAMPIONNAT + COUPE

Nbre	Date	Journée	Recevant	Visiteur	Prog. le :	Commentaires
			D1			
1	01/11/2026	5	C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1)	F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)	Sans date	
2	01/11/2026	5	O.C REDESSAN 1 (D1)	F.C CHUSCLAN LAUDUN 1 (D1)	Sans date	Arrêté Municipal à Redessan 2ème
3	08/11/2026	6	ST GILLES AEC 1 (D1)	LE GRAU DU ROI 2 (D1)	Sans date	
4	08/11/2026	6	U.S MONOBLET 1 (D1)	C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1)	Sans date	Arrêté Municipal à Monoblet 2ème
5	22/11/2026	7	LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D1)	ST GILLES AEC 1 (D1)	Sans date	Arrêté Municipal
			D2 A			
6	01/11/2026	5	F.C. LANGLADE 1 (D2)	E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2)	Sans date	Langlade en Coupe Gard Lozère
7	01/11/2026	5	F.C VAUVERT 2 (D2)	A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2)	Sans date	
8	08/11/2026	6	E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2)	O.C REDESSAN 2 (D2)	Sans date	Arrêté Municipal à Vézènobre 2ème
			D2 B			
9	08/11/2026	6	A.S ST PRIVAT 2 (D2)	ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2)	Sans date	All Five Coupe Gard Lozère
10	22/11/2026	7	ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2)	E.S THÉZIERS 1 (D2)	Sans date	Arrêté Municipal à Codognan 2ème
			D3 A			
11	18/10/2026	4	O. ST HILAIRE LA JASSE 2 (D3)	GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3)	Sans date	Arrêté Municipal à St Hilaire 2ème
12	08/11/2026	6	E.S BARJAC 2 (D3)	F.C CALVISSON 1 (D3)	Sans date	
13	08/11/2026	6	F.C SAINT CHAPTES 1 (D3)	F.C RIBAUTES TAVERNES 1 (D3)	Sans date	
			D3 B			
14	08/11/2026	6	U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3)	F.C. CANABIER 1 (D3)	Sans Date	Canabier et St Julien De Pey. en Coupe Gard Lozère
15	08/11/2026	6	F.C SALINDRES 1 (D3)	F.C BAGNOLS PONT 2 (D3)	Sans Date	Salindres en Coupe Gard Lozère
			D3 C			
16	01/11/2026	5	ZEPHYRS CONGENIES 1 (D3)	U.S MONOBLET 2 (D2)	Sans Date	Zéphyrs en Coupe Gard Lozère
17	08/11/2026	6	J.S.O AUBORD 1 (D3)	LM/STA SEDISUD 1 (D3)	Sans Date	Les Mages Sedi Sud en Coupe Gard Lozère
18	08/11/2026	6	S.C ANDUZE 2 (D3)	ZEPHYRS CONGENIES 1 (D3)	Sans Date	Zéphyrs en Coupe Gard Lozère
19	08/11/2026	6	R.C. ST LAURENT ARB. 1 (D3)	C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D3)	Sans Date	St Laurent Des Arb. Et N.Cheminots en Coupe Gard Lozère
20	08/11/2026	6	U.S MONOBLET 2 (D3)	A.S BAGARD 1 (D3)	Sans Date	Bagard en Coupe Gard Lozère
21	22/11/2026	7	LE VIGAN P.V.A.F.C 2 (D3)	E.S MARGUERITTES 2 (D3)	Sans Date	Arrêté Municipal
			D3 D			
22	08/11/2026	6	U.S. GARONS 2 (D3)	A.S. VERSOISE 1 (D3)	Sans Date	Arrêté Municipal à Garons 2ème
23	08/11/2026	6	R.C SAUVETERRE 1 (D3)	F.C. CABASSUT 2 (D3)	Sans Date	Sauveterre en Coupe Gard Lozère
24	22/11/2026	7	G.C UCHAUD 2 (D3)	U.S. GARONS 2 (D3)	Sans Date	Arrêté Municipal
25	22/11/2026	7	ALL FIVE ACADEMIE AFA 2 (D3)	R.C SAUVETERRE 1 (D3)	Sans Date	Arrêté Municipal
			D4 A			
26	08/11/2026	6	E.F. VÉZENOBRES CRUV 2 (D4)	F.C CALVISSON 2 (D4)	Sans Date	Arrêté Municipal à Vézènobre 2ème
27	08/11/2026	6	F.C BOISSET ET GAUJAC 1 (D4)	F.C LANGLADE 2 (D4)	Sans Date	Arrêté Municipal
28	08/11/2026	6	F.C UZES 1 (D4)	S.S.B. LA GD COMBE 2 (D4)	Sans Date	Uzès en Coupe Gard Lozère
29	08/11/2026	6	U.S VESTRIC 2 (D4)	S.O CALMETOIS 1 (D4)	Sans Date	
30	08/11/2026	6	F.C SALINDRES 2 (D4)	F.C. VATAN 2 (D4)	Sans Date	Arrêté Municipal à Salindres 2ème
31	058/11/2026	6	F.C SAINT CHAPTES 2 (D4)	F.C RIBAUTES TAVERNES 2 (D4)	Sans Date	Arrêté Municipal à St Chaptes 2ème
			D4 B			
32	08/11/2026	6	NIMES EST FUTSAL 1 (D4)	F.C FOURNES 1 (D4)	Sans Date	Fournes en Coupe Gard Lozère
			D4 C			
33	08/11/20266	6	U.S VESTRIC 1 (D4)	GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4)	Sans Date	
34	08/11/2026	6	J.S.O AUBORD 2 (D4)	F.C BAGNOLS PONT 3 (D4)	Sans Date	Arrêté Municipal à Aubord 2ème
35	08/11/2026	6	E.S. 3 MOULINS 1 (D4)	F.C VENEJAN 1 (D4)	Sans Date	Vénéjan, Les Trois Moulins en Coupe Gard Lozère
			COUPE GARD LOZERE			
36	15/11/2026	Cadrage	U.S. GARONS 1 (D2)	R.C. ST LAURENT ARB. 1 (D3)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
37	15/11/2026	Cadrage	ZEPHYRS CONGENIES 1 (D3)	ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2)	25/11/2026	Terrain de repli Ribautes Les Tavernes
38	15/11/2026	Cadrage	F.C FOURNES 1 (D4)	ASC CHAMBORIGAUD 1 (D3)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
39	15/11/2026	Cadrage	C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D3)	O. FOURQUES 1 (D2)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
40	15/11/2026	Cadrage	F.C SAINT CHAPTES 1 (D3)	A.S CENDRAS 1 (D3)	02/12/2026	Terrain St Chaptes
41	15/11/2026	Cadrage	S.C MANDUEL 1 (D3)	R.C SAUVETERRE 1 (D3)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
42	15/11/2026	Cadrage	JEUNESSE MAHORAISE NIMES (D4)	R.C ARAMONAIS 1 (D4)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
43	15/11/2026	Cadrage	F.C. LANGLADE 1 (D2)	E.S THÉZIERS 1 (D2)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
44	15/11/2026	Cadrage	PAYS F.C UZES 1 (D4)	S.S.B. LA GD COMBE 1 (D2)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
45	15/11/2026	Cadrage	E.S. 3 MOULINS 1 (D4)	A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)	02/12/2026	Terrain de repli / Eclairage E7
			COUPE ANDRE GRANIER			
			COUPE OCCITANIE			
46	15/11/2026	Tour 4	F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)	S.C ANDUZE 1 (R3)	25/11/2026	Terrain de St Gervais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire
Mme Cendrine MENUDIER

